

**LE JOUR, 1954
19 MARS 1954**

**L'ACTIVITE LIBANAISE
INTELLECTUELS ET AGRICULTEURS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS**

Sur l'activité de ce pays nous nous penchons chaque jour avec tout ce qu'elle appelle de compréhension, de clairvoyance et de vigilance. C'est pensons-nous, le devoir de tout Libanais, dans la mesure où il peut s'informer, dans la mesure où il peut servir. **Notre pensée va de l'intellectuel à l'agriculteur, de l'industriel au commerçant.**

Partout s'impose à nous l'importance, la nécessité de la qualité : « L'avenir du Liban, il y a longtemps que nous l'écrivons, est d'abord intellectuel et qualitatif. »

Ce peuple en mouvement est plus émouvant qu'aucun autre ; pour gagner sa vie, il doit plus qu'ailleurs compter sur la vivacité, sur l'agilité de son esprit.

L'intellectuel en surnombre, connaît des jours difficiles ; c'est par la qualité et par le choix, ce n'est pas en multipliant les enseignes universitaires et les chaires qu'on trouvera pour lui des issues.

L'agriculteur fléchit sous le poids de la concurrence du pays voisin, concurrence illimitée et acceptée depuis deux ou trois ans, sans contrepartie.

Le commerçant déploie des ressources de tout ordre à un moment de dépression relative dans le monde, de « récession » (le mot est anglais), comme on dit ; sa résistance est devenue proverbiale.

L'industriel est à nos yeux le plus méritant de tous, celui qui n'appelle pas les dieux à son secours, à peine ses machines en marche. Car le rôle de l'industriel est sûrement le plus difficile, le plus ingrat. **L'industriel libanais, en temps de paix, doit, pour un champ d'action extrêmement limité, tenir tête à ceux qui produisent pour le monde entier.**

Nous connaissons au Liban, dans le secteur des métaux par exemple, des entreprises de transformation, vivantes et prospères qui font le plus grand honneur à ceux qui les créent.

On nous croit quelquefois brouillé avec l'industrie. C'est une erreur profonde. Nous n'aimons pas les industries qui tuent leur patron et leurs ouvriers, et c'est tout. **Nous n'aimons pas les industries qui, pour produire péniblement un article médiocre, veulent qu'on ferme pour elles la mer et le ciel.**

Une industrie viable est une chance pour la nation. Encore faut-il qu'elle puisse vivre sans ruiner les chances des autres.

L'industriel libanais qui réussit triomphe dans un combat inégal ; ses victoires ressemblent à celles d'Annibal qui encerclait quatre vingt mille hommes avec quarante mille. Un tel résultat est un hommage à l'intelligence.

Une industrie offrant des perspectives suffisantes, nous la ferions nous-mêmes sans hésiter, pourvu qu'elle fût dans nos moyens. C'est dire que nous sommes amis de l'invention et de l'effort autant et plus que personne. Nous cherchons à montrer seulement, – et cela notre expérience des affaires et de la vie nous y autorise – les chemins les moins dangereux, les plus sûrs. **Aucun préjugé ne nous alourdit.**

Le devoir fondamental de l'Etat dans l'activité libanaise est de ne contrarier en rien l'inspiration et l'intelligence ; **à charge seulement qu'on ne fasse pas de l'Etat un assureur universel. Déjà, les assurances sociales, nous n'arrivons pas à les mettre sur pied.** Comment l'Etat ferait-il pour venir au secours de toutes les entreprises témérairement édifiées et qui seraient en difficultés ?

Au Liban, le devoir de l'Etat c'est de respecter le plus possible la liberté mais en orientant, en toute chose, les Libanais vers la qualité. Il ne nous semble pas que ce soit maintenant le cas, ni le but. Ce qu'on nous montre sur le plan intellectuel comme sur les autres, vise au nivellement, et aboutirait à l'écrasement.

La question n'est pas de produire, sans débouchés pour eux, des licenciés en série, des tissus et des conserves. La question est de produire des hommes et des choses de qualité, des hommes et des choses moins menacés par la concurrence et en rapport avec un degré de civilisation qu'il faut maintenir et élever d'année en année.

Tel doit être le souci majeur du philosophe, du sociologue et de l'économiste libanais, de l'homme public et de l'homme d'Etat.